

26/01/2022

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Suite à la demande DGOS en date du 18 janvier 2022, une consultation a été réalisée par l'ARS NA auprès des directions d'établissements, des représentants de l'aide médicale urgente et de la médecine de ville pour déterminer **leur niveau de maturité afin de déployer un projet SAS en 2022.**

Les territoires présentant des conditions favorables à la mise en œuvre du SAS **au cours du premier semestre 2022**, grâce à une coopération préexistante entre la médecine de ville et le SAMU-Centre 15, sont les suivants :

- Le département de la Haute-Vienne ;
- Le département du Lot-et-Garonne.

Les territoires ayant fait part de leur volonté de déployer **le SAS au cours du second semestre 2022** sont les suivants :

- Le département des Deux-Sèvres,
- Le département des Pyrénées-Atlantiques : Pau et Bayonne
- Le département de Charente-Maritime
- Le département de la Dordogne ;
- Le département des Landes
-

Plusieurs territoires nécessitent des délais adaptés afin de créer une réelle dynamique partenariale entre l'AMU et la médecine de ville. Un déploiement adapté en fonction du niveau de maturité du territoire sera nécessaire. Ces territoires sont les suivants :

- Le département de la Charente ;
- Le département de la Creuse ;

Comme vous le savez, **deux projets SAS sont déployés actuellement dans notre région le SAS Gironde et le SAS Vienne.**

Le **Dr le BIHAN et Jérémy ATALAYA** sont à votre disposition pour toutes questions.

Bien cordialement,

Céline ETCHETTO
Directrice déléguée à l'organisation de l'offre de soins
et à la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles
Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

103 bis rue Belleville - CS 91704 - 33063 Bordeaux Cedex

